

Fédération
de la Distribution
Automobile

10, rue Pergolèse
Tél. : 01 45 00 39 71
75116 – Paris
www.feda.fr -



Succès pour la FEDA sur l'accès aux données des véhicules connectés

Paris, 15 avril 2021 - Le Gouvernement vient d'adopter une ordonnance relative à l'utilisation des données des véhicules connectés dans certaines situations. Comme le demandait la FEDA, l'accès aux données pour la réparation, la maintenance, l'expertise ou le contrôle technique des véhicules sera en revanche traité à l'échelle européenne par un texte spécifique attendu en 2021.

L'ordonnance publiée ce matin au Journal officiel rend ainsi accessibles certaines données aux gestionnaires d'infrastructures routières, aux autorités organisatrices de la mobilité ou encore aux forces de l'ordre et aux assureurs. Leur utilisation est possible pour la détection d'incidents, le suivi du trafic ou l'établissement des responsabilités en cas d'accident. L'ordonnance facilite également la correction par voie télématique des défauts de sécurité par les constructeurs.

Le Gouvernement était également habilité à légiférer, dans la même ordonnance, sur l'accès aux données pour la réparation, la maintenance ou l'expertise des véhicules.

Cependant, dès que ce projet a été connu début 2020, la FEDA est intervenue auprès du Ministère de la Transition écologique pour y porter la voix de l'après-vente indépendante.

Il est en effet capital d'assurer un accès non discriminatoire aux données générées par le véhicule, sans qu'une autorisation ou une intervention soit nécessaire de la part des constructeurs. Dans le cas contraire, des milliers d'ateliers, garagistes et autres opérateurs indépendants se retrouveraient en situation d'infériorité vis-à-vis des réseaux des constructeurs, ce qui réduirait considérablement leur compétitivité et donc la liberté de choix des consommateurs.

La FEDA a donc appelé le Gouvernement à ne pas légiférer sur ce sujet essentiel, alors que l'Union européenne s'apprête à le faire en 2021. Bruxelles mène en effet depuis 2019 un travail approfondi en vue d'assurer des conditions non discriminatoires pour l'accès aux données et aux fonctions embarquées des véhicules.

La FEDA se réjouit donc que ses arguments aient été entendus et suivis par le Gouvernement. Elle ne manquera pas, avec le soutien de la FIGIEFA à Bruxelles, de faire entendre sa voix auprès des institutions européennes pour qu'une réglementation assurant un libre accès aux réparateurs indépendants soit adoptée.